

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
COMMUNE DE MOREAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le Trente-et-un mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

**Présents:** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, PUISSANT Séverine, LE TOHIC Morgane, LE NET Karine, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, CAMPS Tristan, BOURALY Monique.

**Absents:** CANTE Ghislain (Pouvoir à M. Pascal ROSELIER), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT), LAMOUR Véronique (Pouvoir à M. Maurice POUILLAUDE), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à Mme Marie-Pierre PICAUT), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. Gérard STAEL), LORIC Emilie (Pouvoir à Mme Nathalie PICAUD), LORIC Franck (Pouvoir à M. Didier LE GAILLARD), DENIS David (Pouvoir à Mme Anne JOUANNIC), TALMONT David (Pouvoir à Mme Séverine PUISSANT).

**Absents non excusés :** LE PALLUD Sonia, LE HOUZEC Romy.

*Le Conseil Municipal a désigné M. CAMPS, benjamin, secrétaire de séance.*

*Date de convocation : 24 mars 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 27*

*Présents : 16      Votants : 25*

**INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE DE LA FILIERE POLICE**

**Délibération n°2023\_31\_03\_13**

L'agent de police municipal perçoit une indemnité d'administration et de technicité versée annuellement qui tient compte du temps de travail et de la valeur professionnelle de l'agent. Il est proposé, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, de modifier ces modalités en procédant au versement mensuel de cette somme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le versement de l'IAT police municipale à un rythme mensuel et **AUTORISE** le maire à signer tout acte afférent à cette délibération.